

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 mars 2021

Délibération N°4 du 22 mars 2021

Date de convocation **Etaient présents : (22)**
16.03.21 Maryline Fournier, Maire
 Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
 Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
 Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick
 Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique
 Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Etaient Excusés : (1)**
Présents : 22
Votants : 23 Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Patrick Jouen

BUDGET COMMUNAL

Taux d'imposition des taxes directes locales

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager, Adjoint au Maire

Propose au Conseil Municipal que les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 soient fixés ainsi :

Taxe d'habitation : 19.37%
Taxe foncier (bâti) 46.73% + 25,36 (TFPB du Département)
Taxe foncier (non bâti) 76.77%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, en décide ainsi à 18 voix contre 5.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

